

De : Communications@transports.gouv.qc.ca
<Communications@transports.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 juillet 2018 10:03

À :

Objet : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Votre plainte du 2018-07-12 - Requête no 266799

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courriel adressé au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, concernant les joints d'expansion de l'échangeur Turcot.

Suite à une vérification, le joint qui semble visé par votre plainte est situé du côté Est de la structure passant au-dessus du futur corridor ferroviaire. La garniture du joint est à cet endroit recouverte d'une plaque. Celui-ci est en effet en biseau par rapport aux voies de circulation routière. Veuillez noter qu'il s'agit d'une configuration temporaire qui accentue le biseau.

L'entrepreneur a confirmé au Ministère que deux panneaux D-310-2 (panneau orange proposé) seront ajoutés sur la R-136 en direction Ouest tout juste avant la bretelle menant à l'A-15 Nord. Cette mesure constitue une bonification de la signalisation déjà en place depuis décembre dernier. Les panneaux permettront certainement aux motocyclistes d'adapter leur conduite à l'approche de ce joint de structure dont la configuration temporaire semble représenter une problématique pour ce type d'usagers de la route. L'installation des panneaux sera réalisée au cours des prochains jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Kevin

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

www.transports.gouv.qc.ca

511 (au Québec)

1 888 355-0511 (ailleurs en Amérique du Nord)

Transports,
Mobilité durable
et Électrification
des transports
Québec 